

Tarbes, le 29 NOV. 2016



Département des Hautes-Pyrénées  
Direction de l'Administration et des  
Finances  
6 rue Gaston Manent  
65000 TARBES

Note d'information  
à l'attention des fournisseurs

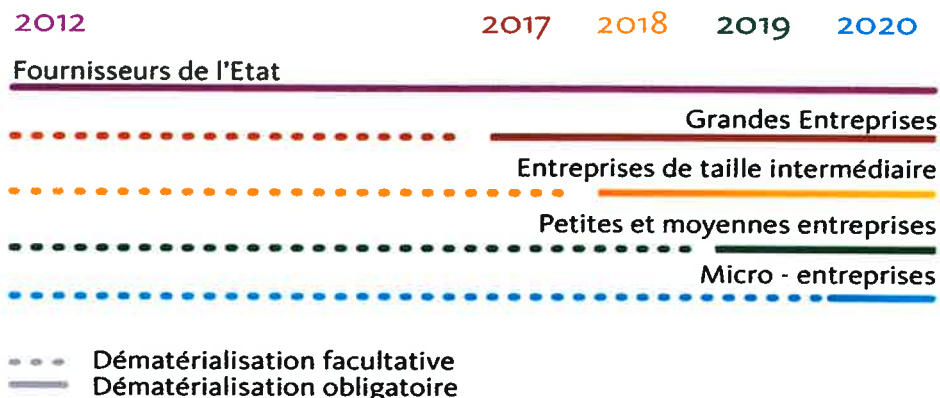
**Objet : La dématérialisation des factures adressées au Département des Hautes-Pyrénées**  
PJ: Plaquette de communication / Liste des SIRET et des codes services

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la modernisation de l'action publique, et dans un souci d'amélioration du délai de traitement des factures, l'Etat français a engagé la dématérialisation progressive des factures. Les résultats attendus sont le gain de temps dans l'envoi, le traitement et le suivi des factures, et l'économie des coûts d'envoi postal et d'archivage papier.

A cette fin, une solution informatique gratuite et sécurisée, *Chorus Pro*, sera mise à votre disposition afin de transmettre vos factures sous forme dématérialisée. Cette solution remplacera l'outil Chorus Factures utilisé par les fournisseurs de l'État depuis 2012.

L'utilisation de ce portail devient **obligatoire** pour toutes les factures adressées à une personne publique, à compter du **1<sup>er</sup> janvier de l'année correspondant à la taille de votre entreprise**, selon le calendrier ci-dessous (issu de la loi du 3 janvier 2014):



Toutefois, quelle que soit la taille de votre entreprise, vous pouvez, **si vous le souhaitez**, transmettre **dès janvier 2017** vos factures au format dématérialisé via Chorus Pro.

Vos factures dématérialisées adressées au Département des Hautes-Pyrénées devront obligatoirement comporter les informations suivantes :

- Le **numéro de SIRET** de la collectivité destinataire de la facture
- Le **numéro d'engagement**

Afin d'orienter au mieux vos factures, il vous est conseillé de reporter le code service Chorus dès la mise en place de la dématérialisation. Celui-ci sera rendu obligatoire ultérieurement.

- le **code service**

Ces 3 informations figureront sur nos bons de commandes. A défaut de bon de commande, ces informations figureront sur une fiche d'engagement qui vous sera communiquée.

Sur Chorus Pro<sup>1</sup>, vous bénéficierez de nouveaux services, comme le suivi en ligne de l'état de traitement des factures émises, ou la possibilité d'adresser une question via l'espace assistance dédié.

Vous pouvez, pour plus d'information sur la préparation à la facturation électronique, consulter le site « Communauté Chorus Pro »<sup>2</sup> dédié. Il comprend notamment une rubrique « structures privées ».

Concernant les informations spécifiques au Département, nous restons à votre disposition, via l'adresse électronique : [chorus@ha-py.fr](mailto:chorus@ha-py.fr)

Je vous prie de bien vouloir croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Président et par délégation,  
La Directrice Générale des Services



Chantal BAYET

---

<sup>1</sup> <https://chorus-pro.gouv.fr>

---

<sup>2</sup> <https://communaute-chorus-pro.finances.gouv.fr/>